

Vœu du Conseil départemental du Val-de-Marne

Vœu en faveur de l'accélération et du maintien dans son intégralité du projet de téléphérique urbain *Téléval*

Considérant que le projet *Téléval* est inscrit au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), au Contrat Particulier Région-Département et au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 ;

Considérant le soutien populaire avéré au projet de téléphérique urbain *Téléval* depuis 2008 ;

Considérant que l'évolution annuelle de la fréquentation des transports en commun dans le secteur de Créteil, Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges est parmi les plus fortes du Val-de-Marne ;

Considérant que la réalisation de ce projet de transport urbain innovant et écologique permettra de répondre utilement au très fort développement urbain et démographique constaté dans ce secteur (14 000 nouveaux habitants depuis 2010) ;

Considérant que cette partie du département du Val-de-Marne a besoin d'une véritable amélioration de la desserte en transports en commun, notamment parce qu'elle est exclue des grandes évolutions de transports dans le cadre du Nouveau Grand Paris ;

Considérant que ce projet revêt un caractère stratégique pour désenclaver les quartiers de Limeil-Brévannes, Valenton et Villeneuve-Saint-Georges et permettre ainsi aux populations de rejoindre plus facilement non seulement la station « *Créteil – Pointe du Lac* » de la ligne 8 du métro mais aussi la station « *Créteil – L'Echat* » de la ligne 15 du *Grand Paris Express* ;

Considérant le courrier co-signé par la Maire de Limeil-Brévannes et le Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne daté du 28 juillet 2015 à l'attention du Président du Syndicat des Transports d'Ile-de-France pour demander le respect du calendrier de réalisation de ce projet ;

Considérant le vœu à l'initiative de Pierre GARZON, Vice-Président du Conseil départemental du Val-de-Marne, lors du Conseil du STIF du 7 octobre demandant la présentation du Dossier d'Objectifs et des Caractéristiques Principales (DOCP) et les modalités de concertation soient présentés au prochain Conseil du STIF ;

Considérant l'adoption de ce vœu à l'unanimité des membres du Conseil du STIF ;

Considérant que les récentes hypothèses d'études du Syndicat des Transports d'Ile-de-France tendraient à remettre en cause l'économie générale du projet et son calendrier de réalisation ;

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Demande l'accélération et le maintien dans son intégralité du projet de téléphérique urbain *Téléval* ;

Demande que le Dossier d'Objectifs et des Caractéristiques Principales (DOCP) et les modalités de concertation autour du projet *Téléval* soient inscrits à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Administration du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) ;

Demande que le Syndicat des Transports d'Ile-de-France organise la concertation préalable dès le début 2016 ;

Demande au STIF d'abandonner définitivement l'hypothèse d'une fusion des stations « *Les Temps-Durables* » et « *Emile-Zola* » en vue de garantir le désenclavement des quartiers des villes concernées ;

Demande à l'Etat de proposer des solutions pour faciliter la réalisation de ce projet novateur en Ile-de-France.